

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°83-2023
Point 3.17.4.17

Point 3.17.4.17 de l'ordre du jour

Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des sciences de la vie proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite augmenter ses tarifs en 2023/2024.

Le 13 juin 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 28 voix pour et 3 abstentions.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des sciences de la vie proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2023__ - 2024__

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : **Faculté des Sciences de la Vie**

Dénomination du DU : **Diplôme Universitaire d'Engagement Etudiant (DU2E)**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 20/04/2023

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Pas de modification

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : /

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : /

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : /

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **108h eqTD**

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	38 inscriptions dans le DU		
Formation Continue	/		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	40.91
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	3190	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*	à noter que des personnels de la Faculté participe à la gestion du DU sur leur temps de service (gestion scolarité, gestion services enseignement)		
Total des dépenses	3190	Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser :

Commentaire du résultat :

les dépenses sont prises en charge par le budget central. Certains intervenants le sont à titre bénévole.
Pas de droits d'inscription.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :
non concerné

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	30-60	
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (<i>52€ à minima</i>)	40.91
---	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	3500	Droits spécifiques: (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*	à noter que des personnels de la Faculté participe à la		

	gestion du DU sur leur temps de service (gestion scolarité, gestion services enseignement)		
Total des dépenses	3500	Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
	0	

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Aucun droit d'inscription

Conseil de Faculté

Réunion du 20 avril 2023

Membres élus et personnalités extérieures présents :

BELGUISE Pascale, BLEYKASTEN Claudine, BRET-HALBEISEN Céline, CADIOU Hervé, CALDELARI Isabelle, DIMITROVA Maria, GEISEN Lucy, HERRERA-GALLEGOS Jérémy, INCE Can-Ahmet, KEYSER Christine, LENER Daniela, LIEGEOIS Samuel, MASQUIDA Benoît, MASSEMIN Sylvie, MONTEIL Frédérique, RAISON Sylvie, SIEBER Matthieu, SINDT Lionel, TRIMBORN Marine, ULRICH Bruno, VEINANTE Pierre, VUILLEUMIER Stéphane

Membres élus et personnalités extérieures ayant donné procuration :

AVI-GUY Yoav (pp SIEBER Matthieu), FRIANT Sylvie (pp MASQUIDA Benoît), GAQUEREL Emmanuel (pp DIMITROVA Maria), GROS Frédéric (pp LIEGEOIS Samuel), INCE Can-Osman (pp INCE Can-Ahmet), LABOLLE François (pp VUILLEUMIER Stéphane), MEIGNIN Carine (pp LIEGEOIS Samuel), NOIR Sandra (pp DIMITROVA Maria)

Membres de droit et invités présents :

DE MONTIGNY Jacky, DUDKA Pauline, FOURNEL Sylvie, LECLERC Vincent, LOBLEAU Céline, TOURNAY Frédéric

Membres élus et personnalités extérieures excusés :

FELTZ Alexandre, FRIEDRICH Marion, KHALILI Shirin, PFEIFFER Pascale

Membres de droit et invités excusés :

FRITSCH-NOIRARD Valérie, PÜTZ Joern

Membres élus et personnalités extérieures absents :

BECKER Hubert, BONNEFOND Luc, DIEUDONNE Ludovic, DUBS Lucas, PHILIPPS Thibaud, SIMONIN Lucie

Membres de droit et invités absents :

FLORENTZ Catherine, GAUER François, HAAN-ARCHIPOFF Gisèle, MATT Nicolas

EXTRAIT

Jacky de Montigny ouvre la séance à 15h05.

VIII. Divers

[Renouvellement du DU « Engagement Etudiant »](#)

[Annexe](#)

Le Diplôme Universitaire d'Engagement Étudiant (DU2E) délivré par l'Université de Strasbourg reconnaît et valorise l'engagement de l'étudiant vis-à-vis de la communauté universitaire et le rend ainsi plus valorisable sur un CV. Ce diplôme s'adresse à tous les étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg ; il n'y a pas de frais d'inscription spécifiques. Le DU2E est obtenu lorsque l'étudiant a validé 2 UE parmi celles labellisées "DU2E" et qui, pour certaines, sont aussi proposées en UE libres dans le cadre des parcours de Licence ou Master.

Dans le cadre du suivi des diplômes d'université, notamment de leur autofinancement, l'offre des DU/DIU gérés hors SFC doit être validée chaque année par les instances.

La Faculté gère ce diplôme car il a été mis en place par Monsieur Roger Miesch alors enseignant de notre composante, puis dirigé par un enseignant de la Faculté, Monsieur Pierre Veinante.

Depuis la rentrée universitaire 2022, Madame Camille Fauth, Maître de conférences à la Faculté des Lettres, est devenue responsable de ce diplôme.

Une restructuration de cette formation est à prévoir car elle compte très peu d'inscrits. Pour que celui-ci puisse continuer de fonctionner, et après discussion avec la responsable, nous proposer de voter le renouvellement de ce diplôme pour l'année universitaire 2023/2024. De nouvelles modalités seront prévues pour les années à venir.

Le Conseil adopte à l'unanimité la possibilité de renouveler le Diplôme Universitaire « Engagement Etudiant ».

Membres élus présents/représentés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

La séance est levée à 16h35.

Céline Lobleau



Secrétaire de séance

Jacky de Montigny



Doyen